



SOCOTEC

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES



SOMMAIRE

- 1.** Préambule
- 2.** L'éthique & le Pacte Mondial des Nations Unies
- 3.** Le respect des normes du travail
- 4.** Protection de l'environnement
- 5.** Les engagements de SOCOTEC vis-à-vis de ses FOURNISSEURS
- 6.** Les engagements des FOURNISSEURS vis-à-vis de SOCOTEC
- 7.** En cas de Non-Respect
- 8.** Signature de la Charte des Achats Responsables



ÉDITO

**Notre raison d'être : BUILD TRUST FOR A SAFER AND SUSTAINABLE WORLD
guide nos actions et se concrétise par des réalisations auditablement démontrant
notre sincérité, notre fiabilité et notre volonté de transparence.**

Le groupe SOCOTEC est engagé dans une démarche éthique et responsable à travers sa stratégie de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), ses valeurs, et sa raison d'être.

En tant que tierce partie indépendante, nos relations clients et partenaires, comme nos relations fournisseurs sont basées sur une confiance réciproque et une volonté d'adopter des pratiques vertueuses ayant un impact positif sur la Société et l'Environnement.

En tant que leader international du Testing, de l'Inspection et de la Certification dans la Construction et les Infrastructures, agissant tout au long du cycle de vie des actifs bâtis, nous agissons concrètement sur les projets que nous accompagnons afin de développer leur conformité, leur performance et leur durabilité. Nous contribuons avec nos métiers et nos expertises à la transition environnementale et énergétique du bâti, ainsi qu'à réduire leur impact environnemental de la construction à la démolition, en passant par l'exploitation. Ces expertises « Green Trust » sont au cœur de nos activités.

De même, nous considérons comme une opportunité de nous assurer que nos partenaires et fournisseurs agissent sans contradiction avec nos propres enjeux RSE et développent également leur contribution par des actions transparentes et positives sur la société et l'environnement.

Il n'y a pas de politique RSE ambitieuse sans engagement actif des fournisseurs auprès de leurs clients sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

La Charte des Achats Responsables de SOCOTEC détaille nos critères RSE pour faciliter la transition vers des pratiques d'Achats plus responsables. Pour que la démarche fonctionne, l'évaluation des fournisseurs passe par une logique de dialogue sur les différentes catégories d'achats auxquelles nous souscrivons. La capacité des fournisseurs à s'engager dans des pratiques adaptées et conformes à la réglementation et l'éthique, est déterminante. En y adhérant, le fournisseur s'engage pour lui-même et pour ses sous-traitants à mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des principes et exigences qui y sont énoncés.

Aujourd'hui, notre conviction est qu'il n'y a pas d'entreprise qui gagne dans un monde qui perd, c'est aussi le sens de cette démarche d'Achats Responsables.

Hervé Montjotin
CEO du groupe SOCOTEC

LE GROUPE SOCOTEC

Le groupe SOCOTEC réalise des missions de **GESTION DES RISQUES** et de **CONSEIL TECHNIQUE** et accompagne ses clients de la Construction, de l'Immobilier, des Infrastructures et de l'Industrie tout au long du cycle de vie des actifs, afin d'en assurer la conformité, prolonger leur durée de vie, améliorer leur performance environnementale et garantir la sécurité des personnes.

14 000
COLLABORATEURS
dont

8 000
INGÉNIEURS

1,6 Md€
CHIFFRE D'AFFAIRES

250 000
CLIENTS

27
PAYS

340
IMPLANTATIONS
dont **190** en France


**BUILDING TRUST FOR A SAFER
AND SUSTAINABLE WORLD**

Avec plus de **300 agréments et autorisations externes**, SOCOTEC est un tiers de confiance indépendant agissant pour le compte de ses clients dans le domaine du **Testing, de l'Inspection et de la Certification dans la Construction, les Infrastructures et l'Industrie**, dont le nucléaire.

Nous rendons un avis d'expert indépendant et faisons preuve d'éthique dans toute mission d'évaluation et d'analyse des risques tout au long d'un projet de construction, d'exploitation ou de décommissionnement. Nos experts maîtrisent parfaitement tant les enjeux techniques, de conformité, de sécurité et environnementaux, que les secteurs dans lesquels ils interviennent : immobilier et immobilier durable, chantiers de construction et d'infrastructures complexes (tunnels, ponts, autoroutes, rails, etc.), parcs éoliens et photovoltaïques, sites et sols pollués, analyses et mesures environnementales, bilans carbone, etc.

Nos 4 000 techniciens, ingénieurs et experts se déploient en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. Ils connaissent parfaitement les villes, quartiers et centres au sein desquels ils interviennent. Leurs missions de Testing, d'Inspection et de Certification s'insèrent au cœur d'un réseau de professionnels soit à leur demande soit à la demande d'une tierce partie : promoteurs, bailleurs, constructeurs, maîtres d'ouvrages et maîtres d'oeuvre, bureaux d'études, etc...

**PRÈS DE 250 000 CLIENTS NOUS FONT CONFIANCE PARTOUT
EN FRANCE ET DANS TOUS LES SECTEURS.**

Les initiatives, partenaires et engagements du Groupe SOCOTEC :



Organisation
internationale
du Travail

SOCOTEC se conforme aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, et aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), notamment en matière de travail forcé ou de travail des enfants.

NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL



Depuis juin 2022, SOCOTEC est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et en soutient les 10 principes fondamentaux.



SOCOTEC en France et Italie ont obtenu la médaille PLATINUM ECOVADIS pour leurs engagements et performance RSE.



Le Groupe a sélectionné 5 ODD, en lien avec sa stratégie RSE, représentant sa contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

MEMBRE DU

**FRENCH BUSINESS
CLIMATE PLEDGE**
LES ENTREPRISES FRANÇAISES
S'ENGAGENT POUR LE CLIMAT !

Depuis Aout 2022, SOCOTEC est signataire du French Business Climate Pledge pour agir en faveur du climat et réussir la transition vers une économie bas carbone, l'innovation et le développement de solutions, technologies, produits et services bas carbone.

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa politique de Développement Durable, le Groupe SOCOTEC déploie une stratégie RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise).

En conformité avec sa stratégie RSE, SOCOTEC a mis en place une Politique Achats Responsables qui permet d'entretenir une relation de confiance avec ses FOURNISSEURS. SOCOTEC veut partager les exigences de sa Politique d'Achats Responsables avec ses FOURNISSEURS, afin de les impliquer dans une démarche de Développement Durable inhérente à tout engagement commercial.

En tant qu'acteur responsable et engagé en matière sociale et environnementale, SOCOTEC veut s'assurer du respect des droits fondamentaux et la réduction des impacts sociaux, environnementaux et éthiques de son processus d'achats.

La présente Charte des Achats Responsables (CARE) a pour objet d'être un cadre de référence commun aux acheteurs & collaborateurs de SOCOTEC et à ses FOURNISSEURS, ainsi qu'à leurs éventuels sous-traitants.

Cette Charte présente les engagements en matière d'éthique, de lutte contre la corruption, de respect des droits de l'Homme et des normes du travail, de protection de la santé et de la sécurité des personnes, et de protection de l'environnement que SOCOTEC demande à ses FOURNISSEURS de respecter, mais également les engagements qu'elle prend vis-à-vis d'eux.

Les FOURNISSEURS jouent un rôle clé dans la réussite de SOCOTEC qui souhaite partager avec eux son engagement vis-à-vis du Développement Durable et les impliquer à ses côtés dans une démarche de progrès continu.

En adhérant à cette Charte, le FOURNISSEUR (terme générique regroupant les dénominations de Fournisseur et de Sous-Traitant) s'engage à respecter, mettre en œuvre, et à faire respecter et mettre en œuvre par ses propres FOURNISSEURS, l'ensemble des principes qui y sont exposés, dans le respect des dispositions contractuelles et des législations nationales applicables et si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue. La conformité aux principes de cette Charte est essentielle à la continuité des relations entre SOCOTEC et ses FOURNISSEURS.

Le FOURNISSEUR se doit également de respecter

les principes de la déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies, des conventions fondamentales établies par l'Organisation Internationale du travail (OIT), les différentes lois et réglementations applicables.

Il adhère aux [10 principes énoncés par le Pacte Mondial des Nations Unies](#), auxquels SOCOTEC adhère pleinement.

Ainsi, SOCOTEC s'engage à :

- ✦ Désigner un ou (des) responsable(s) en charge de l'application de la Charte des Achats Responsables ;
- ✦ Faire signer la Charte à son TOP 100 FOURNISSEURS et à encourager tous les autres FOURNISSEURS à la signer ;
- ✦ Intégrer des ESAT dans un maximum de catégories d'achats ;
- ✦ Contrôler l'application de la Charte et suivre ses indicateurs chaque année ;
- ✦ Revoir annuellement la Charte.

Cette Charte des Achats Responsables est communiquée à tous les FOURNISSEURS de SOCOTEC. La charte des Achats Responsables est indispensable et exigée pour toute relation de SOCOTEC avec un fournisseur. En la signant, le FOURNISSEUR devient un fournisseur référencé par SOCOTEC. La charte engage son signataire.

Conformément à la loi française, SOCOTEC s'est doté d'une procédure visant à la protection des lanceurs d'alertes, ainsi que d'un code éthique. Ces documents sont librement accessibles sur le site internet de SOCOTEC :

Lanceur d'alertes : [retrouver la procédure ici](#)

Code éthique : [retrouver le code éthique ici](#)

Pour tout signalement, une plateforme d'alerte a été créée ; elle garantit anonymat et protection pour l'émetteur du signalement :

<https://alerts.socotec.com/entreprises>

2

L'ÉTHIQUE

SOCOTEC et ses FOURNISSEURS ont pour principe la loyauté afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables.

Le FOURNISSEUR conduit ses activités conformément aux engagements contractuels pris avec SOCOTEC, et également aux principes d'honnêteté et d'équité et aux règlements applicables en matière de concurrence et d'interdiction de la corruption dans les transactions commerciales.

SOCOTEC traite avec honnêteté et équité ses FOURNISSEURS, quels que soient leur taille et leur domaine d'activité, en respectant le principe de la concurrence loyale et ouverte.

Les FOURNISSEURS de SOCOTEC s'engagent à mettre en place et maintiennent une gouvernance basée sur :

- La responsabilité
- La transparence
- L'éthique
- Le respect de l'intérêt des parties prenantes
- Le respect de la législation et des règlements

- La protection des données
- Le respect des droits humains édictés dans les principes du Pacte Mondial des Nations Unies

La prise en compte des problématiques sociales, environnementales et économiques doit être au cœur de leur relation avec SOCOTEC.

En conformité avec son Code Éthique, SOCOTEC sélectionne ses FOURNISSEURS sur la base de critères objectifs et exige d'eux qu'ils lui permettent de satisfaire pleinement ses attentes et celles de ses clients.

SOCOTEC attend de ses FOURNISSEURS qu'ils s'approprient pour eux-mêmes les principes de son Code Éthique et les déclinent vers leurs propres FOURNISSEURS.



SOCOTEC soutient les 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. En signant la charte des Achats Responsables de SOCOTEC, le FOURNISSEUR confirme également qu'il respecte ces 10 Principes.

LE RESPECT DES NORMES DE TRAVAIL ET DES DROITS HUMAINS



Les FOURNISSEURS travaillant avec SOCOTEC promeuvent et respectent la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au Travail, ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'Homme.

Ils ne se font pas complices d'abus en matière de droits de l'Homme.

Ainsi, le FOURNISSEUR doit mettre en place des mécanismes garantissant le respect des principes suivants :

- Abolition du travail des enfants et engagement à respecter la limite d'âge légal minimal d'admission à l'emploi définie par les conventions fondamentales n° 138 et 182 de l'OIT
- Engagement à ne pas recourir à l'esclavage, au travail forcé ou obligatoire, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire, tel que définis dans les conventions fondamentales n° 29 et 105 de l'OIT
- Engagement à respecter la liberté syndicale et la protection du droit syndical, ainsi que le droit d'organisation et de négociation collective de leurs employés, comme défini dans les conventions fondamentales n° 87 et 98 de l'OIT
- Interdiction de faire toute distinction entre les personnes en fonction de leur(s) âge, sexe, conviction religieuse, opinions politiques, orientation sexuelle, origine sociale ou ethnique, handicap, situation de famille, nationalité, patronyme ou apparence physique;
- Engagement à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances conformément aux conventions fondamentales n° 100 sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour tout travail de valeur égale et n° 111 sur le principe de non-discrimination de l'OIT
- Engagement à se conformer à l'ensemble des réglementations auxquelles les FOURNISSEURS sont assujettis relatives aux rémunérations, aux avantages sociaux et aux heures de travail, notamment celles qui concernent le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, les salaires à la tâche et tout autre élément de rémunération et de limites de la durée du travail et fourniture (conventions n° 1, 30, 95, 100, 131, 163 et 171 de l'OIT)
- Engagement à mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain, à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée (conventions n° 155 et 120 de l'OIT), et à prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les accidents du travail pouvant intervenir dans le traitement des tâches courantes d'un salarié
- Interdiction de recourir à toute menace verbale ou physique, à toute violence physique, aux abus sexuels ou à toute forme de harcèlement (conventions n° 29 et 111 de l'OIT)
- La mise en place d'une procédure interne permettant aux collaborateurs du fournisseur de pouvoir lancer une alerte en cas de mauvaise pratique dans le cadre des relations de travail qui nous lient au fournisseur
- La mise en place d'une politique Handicap

4

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les FOURNISSEURS de SOCOTEC et leurs propres FOURNISSEURS doivent être en mesure d'apporter la preuve qu'ils ont adopté des mesures en faveur de l'environnement permettant d'assurer l'amélioration constante de leurs performances en matière d'impact environnemental et notamment du respect de l'ensemble des lois et réglementations environnementales qui leur sont applicables.

Le Fournisseur met tout en œuvre pour approcher les meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement.

Il s'attache notamment à la protection de la nature, au maintien de la biodiversité et des écosystèmes, à combattre l'épuisement des ressources naturelles, et à une saine gestion des déchets et des substances toxiques.

Les FOURNISSEURS de SOCOTEC doivent être en mesure de justifier leurs actions dans les domaines suivants :

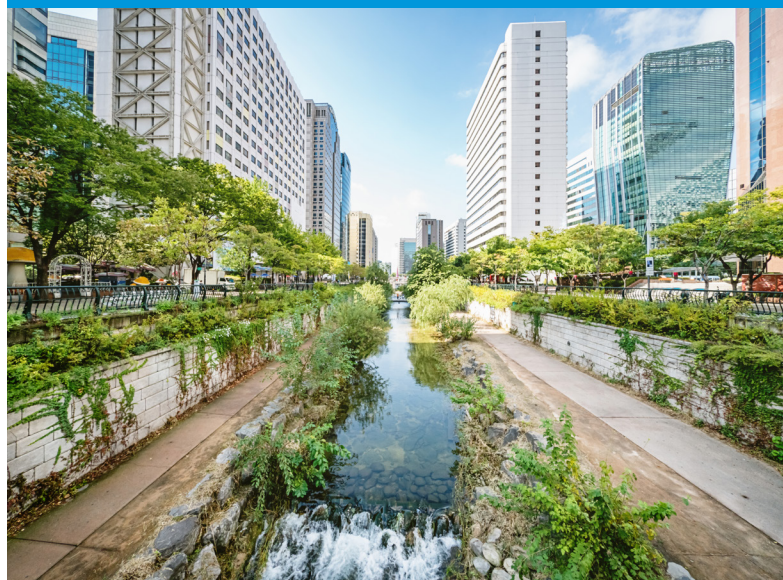
- Réduction ou minimisation des risques environnementaux potentiels, et application du principe de précaution dans l'approche des problèmes environnementaux ;
- Conception de produits et services pour prendre en compte les considérations environnementales ; Mesure de leur performance en matière de politique environnementale, et de la part des opérations qui sont couvertes par un système de management environnemental identifiable ;

➤ Limitation de leur impact sur l'environnement en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de ressources (énergie et eau), de matières premières non-renouvelables et de produits non respectueux de l'environnement ;

➤ Promotion de l'utilisation de matériaux renouvelables et recyclables, y compris l'énergie ;

➤ Responsabilisation de leurs collaborateurs concernant la production de déchets, et mise en place de dispositifs destinés à limiter le gaspillage et à optimiser le recyclage ;

Dans le cas d'un contrat pluriannuel, le fournisseur devra justifier d'une évolution positive sur au minimum 2 des axes cités ci-dessus.



LES ENGAGEMENTS DE SOCOTEC VIS-À-VIS DE SES FOURNISSEURS

Les présents engagements exposent les principes qui assurent un processus d'achats équitables dans le respect des lois et réglementations applicables. Ainsi, les engagements souscrits par SOCOTEC envers ses FOURNISSEURS, afin que ceux-ci soient traités avec équité, respect et neutralité sont les suivants :

- ▶ Choix des FOURNISSEURS selon un processus d'achats et de sélection transparent, équitable et impartial, en fonction de critères prédéfinis et objectifs, incluant notamment l'impact environnemental et social des produits et services proposés. Traiter ses FOURNISSEURS avec loyauté, honnêteté, équité et respect.
- ▶ Respecter le principe d'équité dans le traitement de ses FOURNISSEURS. Au cours d'un appel d'offres, fournir les mêmes informations aux soumissionnaires, demander les mêmes délais, et évaluer les offres suivant les mêmes critères.
- ▶ Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques transmises par le Fournisseur.
- ▶ Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus d'achat, et sélectionner ses FOURNISSEURS de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis, explicites et clairs.
- ▶ Communication aux FOURNISSEURS non retenus des raisons de leur non-sélection.
- ▶ Respecter les conditions contractuelles signées.
- ▶ Prévenir les conflits d'intérêts potentiels. Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt, les acheteurs ou prescripteurs doivent agir dans l'intérêt de SOCOTEC sans que leur intérêt personnel, familial ou relation amicale n'interfère dans leurs décisions professionnelles.
- ▶ Respecter les règles éthiques de comportement individuel. Pour tous les achats, et pour les appels d'offres, les acheteurs et les prescripteurs doivent refuser tout cadeau ou avantage susceptible d'avoir une incidence sur l'attribution du marché. Aborder le raisonnement des coûts et impacts globaux, en regardant le cycle de vie des produits, c'est-à-dire prendre l'ensemble du processus de fabrication, l'optimisation des emballages, la livraison, le stockage, la maintenance, la mise au rebut, ...
- ▶ Mettre en place une démarche d'achats responsables progressive. S'engager dans une démarche responsable est un cercle vertueux qui nécessite une collaboration et un accompagnement des FOURNISSEURS dans la qualité environnementale et sociale de leurs offres.
- ▶ Chercher à construire avec les FOURNISSEURS des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration commune et continue. SOCOTEC pourra accompagner ses FOURNISSEURS stratégiques à se perfectionner si leurs résultats s'avèrent inférieurs aux pratiques requises en cas de demande spécifique de leurs parts.
- ▶ Intégrer des FOURNISSEURS locaux aux activités d'achats en vue de promouvoir le développement économique local.
- ▶ Éviter entre SOCOTEC et ses FOURNISSEURS toute dépendance économique qui pourrait mettre en péril l'une des deux parties.
- ▶ Communiquer régulièrement et de manière cohérente, en interne et en externe, à propos du Programme Achats Responsables de SOCOTEC. Former ses collaborateurs et acheteurs à la réglementation antifraude et la loi Sapin 2.
- ▶ Limiter l'utilisation du papier en proposant la dématérialisation de la relation client & fournisseur
- ▶ Réaliser un minimum de rendez-vous physiques.

LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS VIS-À-VIS DE SOCOTEC

- Respecter les principes relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail conformément à la déclaration de l'OIT, et œuvrer pour l'amélioration continue des conditions de travail des employés, notamment sur le plan de la diversité et de la protection sociale.
 - Respecter les règles de sécurité des personnes et des installations sur l'ensemble des sites.
 - Promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou éloignées de l'emploi
 - Respecter les législations qui lui sont applicables, notamment sociales et fiscales,
 - Respecter les réglementations relatives à la protection des données, notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) en assurant la sécurité informatique des données à caractère personnel confiées par SOCOTEC, en l'informant sans délai de toute atteinte à ces dernières à l'adresse dataprotection@socotec.com et en maintenant à jour un registre des activités de traitement, communiqué à SOCOTEC sur simple demande.
 - Respecter la réglementation relative à la protection de l'environnement.
 - Limiter l'impact environnemental par la réduction des émissions dans l'air, l'eau, les sols ... ; la réduction des consommations d'énergies et de matières premières ; le recyclage des déchets et des emballages. Le fournisseur devra fournir 2 éléments d'évolution susceptibles d'être audités en cas de contrat pluriannuel.
 - Proposer toute initiative qui privilégie un développement économique de proximité.
 - S'engager à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude et les pots-de-vin. Les FOURNISSEURS s'interdisent d'offrir aux collaborateurs de SOCOTEC tout avantage (marchandises ou services gratuits, emplois ou opportunités) qui viserait à faciliter leurs activités avec le Groupe SOCOTEC.
 - Révéler toute situation pouvant apparaître comme présentant un conflit d'intérêt, et porter à son attention les cas où un collaborateur de SOCOTEC pourrait avoir un intérêt quelconque dans les activités du FOURNISSEUR, ou un lien économique personnel avec celui-ci.
 - Prendre des mesures préventives afin d'éviter toute pratique ou comportement anticoncurrentiel.
 - Respecter la confidentialité des informations reçues qui sont la propriété de SOCOTEC et ne jamais utiliser ces informations pour leur propre bénéfice, et garantir le respect des droits de la propriété intellectuelle.
 - Transmettre des informations exactes et justes, et qui ne soient pas susceptibles d'induire en erreur dans l'exercice des activités.
 - S'engager à travailler dans la transparence et à rendre des comptes dans le cadre de leurs affaires. Promouvoir les principes de cette Charte des Achats Responsables auprès de ses propres FOURNISSEURS, et s'assurer à chaque étape que ceux-ci répondent aux mêmes exigences.
 - Répondre rapidement aux requêtes raisonnables des représentants de SOCOTEC sur la mise en œuvre de ces principes.
- En complément des principes énoncés ci-dessus, Les 2 principes édictés par SOCOTEC auxquels tous les FOURNISSEURS doivent obligatoirement souscrire sont :
1. La mise en place de procédures garantissant à SOCOTEC leur respect dans le cadre de la présente Charte;
 2. La démonstration de leur capacité à mettre en œuvre les engagements de la présente Charte.

Dès lors qu'une législation à laquelle le FOURNISSEUR est assujéti impose des normes ou exigences plus élevées que celles de la Charte, c'est cette législation qui s'imposera. Dans le cas contraire, ce sont celles de la Charte qui prévaudront.

7

EN CAS DE NON-RESPECT

SOCOTEC s'assure de la prise de connaissance de la présente Charte et de la mise en œuvre par le Fournisseur des engagements et principe en découlant :

- En la faisant signer par ses FOURNISSEURS (au maximum de manière dématérialisée)
- En demandant au fournisseur de remédier à toute non-conformité que SOCOTEC constaterait par la mise en place, et en concertation avec celui-ci, d'un plan de remédiation qu'il devra élaborer dans les 30 jours de la non-conformité et mettre en œuvre sous 2 mois.

SOCOTEC se réserve le droit de se désengager vis-à-vis des FOURNISSEURS ne respectant pas cette charte

En cas de pratique contraire à cette Charte des Achats Responsables & heurtant les droits de l'Homme, le respect des personnes ou de l'Environnement, SOCOTEC se réserve le droit d'alerter: la HALDE, la CNIL,...

8

ADHÉSION À LA CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES « CARE » DU GROUPE SOCOTEC (document ci-après)

**ADHÉSION À LA CHARTE
DES ACHATS RESPONSABLES
« CARE » DU GROUPE SOCOTEC**



Je, soussigné(e), confirme par la présente :

- ▶ que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de SOCOTEC ;
- ▶ que nous adhérons et nous engageons à respecter ses principes, et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat ;
- ▶ que nous informerons tous nos FOURNISSEURS directs, et les encouragerons à suivre ces principes ;
- ▶ que nous informerons tous nos collaborateurs, et les encouragerons à suivre ces principes ;
- ▶ que nous nous engageons à fournir tous les éléments d'évolution comme demandé dans les paragraphes 5 & 7 en cas de contrat pluriannuel.

Nom de l'entreprise :

Nom et fonction du représentant :

En signant ce document, nous nous engageons à remplir toutes les exigences et obligations posées par la présente Déclaration. Dans l'éventualité où nous ne serions pas en mesure de fournir tout document justificatif demandé, nous confirmons notre volonté de mettre en place et réunir tous documents démontrant nos engagements vis-à-vis de ces exigences.

Le Groupe SOCOTEC se réserve le droit de réclamer de ses partenaires commerciaux toute nouvelle déclaration, certification ou de prendre toute autre action raisonnable comme cela pourrait être contractuellement prévu, afin d'éclairer toute préoccupation dont le partenaire commercial pourrait faire l'objet.

Pour toute incertitude ou si le Partenaire commercial avait connaissance de toute action inappropriée d'un employé du Groupe SOCOTEC, il est encouragé à le signaler via la procédure d'alertes du Groupe SOCOTEC (accessible à l'adresse <https://alerts.socotec.com/entreprises>).

Fait à : Le : / /

Signature





**BUILDING TRUST FOR A SAFER
AND SUSTAINABLE WORLD**